REVUE DE PRESSE

Jeudi 08 Août 2019

■ Le fait divers qui a coûté la vie au maire de Signes, dans le Var, a fait écho chez les maires charentais
■ Insultes, menaces, bousculades... ■ Nombreux sont ceux qui sont confrontés aux incivilités.

C'est au bord de cet étang bleu de Guizengeard que le maire de la commune, Christian Gadrat (à gauche), a été pris à partie par des baigneurs. Photo archives Philippe Messelet

Var: le conducteur mis en examen et remis en liberté

Le conducteur de la camionnette qui, lundi dans le Var, a mortellement renversé le maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, venu le verbaliser pour un dépôt de gravats dans une décharge sauvage, a été mis en examen hier pour «homicide involontaire» et remis en liberté, placé sous contrôle judiciaire. Le mis en cause est un maçon toulonnais âgé de 23 ans. Le parquet de Toulon, qui avait ouvert une information judiciaire pour «homicide involontaire» hier matin, avait requis le placement en détention provisoire. Il peut encore faire appel de cette remise en liberté.
Le deuxième occupant du véhicule, le passager, un apprenti de 20 ans, également placé en garde à vue lundi, avait été libéré mardi dans la soirée.
Un hommage doit être rendu à Jean-Mathieu Michel jeudi devant la mairie de cette petite commune du Var. L'Association des maires de France a elle aussi rendu hommage à l'élu de Signes et invite tous les maires de France à mettre leur drapeau en berne.

Maire rural, ce métier à risques

Antoine BENEYTOU
a.beneytou@charentelibre.fr

Des maires menacés de mort, insultés, bousculés, pris à partie au cours de manifestations, les pneus de leur voiture crevés après une petite remontrance, leur bureau retourné par excès de colère... Pas besoin de passer cinquante coups de fil aux édiles charentais pour comprendre que tous, ou presque, ont déjà dû faire face à des incivilités et gérer des coups de chaud. Et finalement, si le décès de Jean-Michel Mathieu, le maire de Signes, dans le Var (lire encadré), attriste les élus, cela ne les surprend pas tant que ça.
Tenez, Fabrice Geoffroy, le maire de Courcôme, près de Ruffec. Il y a quelques semaines, il aperçoit un homme en train de décharger des détritus dans un bois. Le maire s'arrête au milieu du chemin, barre la route. Le conducteur freine, puis accélère devant lui. *«J'en ai parlé aux gendarmes et ils m'ont dit "Monsieur le maire, il ne faut pas se mettre au milieu de la route pour leur dire de ralentir. Déjà, avec nous, en uniforme, ils ne s'arrêtent pas...". De toute façon, même quand on les choppe, on se fait insulter. Ils balancent des déchets dans la nature et il faudrait les remercier.»* Épineux problème que celui des décharges sauvages.

«Il m'a alpagué par le tee-shirt !»

Mais il n'y a pas que ça. Tout ou presque peut faire monter la température. Christian Gadrat, maire de Guizengeard, se souvient d'une scène survenue il y a quinze jours à l'étang bleu situé dans d'anciennes carrières, où la baignade est interdite. L'édile apprend que des jeunes se baignent, se rend sur place. *«Je leur ai demandé de sortir de l'eau et ils m'ont copieusement insulté. C'était tendu. Je me demande s'ils n'auraient pas été capables de me foutre à l'eau. Physiquement, ils étaient très menaçants.»*

> **C'était tendu, je me demande s'ils n'auraient pas été capables de me foutre à l'eau.**

Jean-Michel Bolvin, le maire de Montmoreau et président de l'Association des maires de Charente, concède même avoir trouvé une parade. *«Quand j'ai des cas compliqués, avant d'appeler les gendarmes, je vais sur place avec un adjoint un peu baraqué qui fait 1,90 m»*
Le maire de Saint-Vallier, Patrick Favreau, se souvient quant à lui d'avoir vu son bureau valdinguer sévère après avoir refusé de remettre à un de ses administrés un certificat d'hérédité. *«Et puis quelque temps après, à une brocante, il m'a alpagué par le tee-shirt et m'a secoué.»* Patrick Jolly, le maire de Bors-de-Baignes, a échappé de peu à un coup de poing au début de son premier mandat (2008-2014), lors d'une manifestation de quads. *«Je suis venu voir l'organisateur pour lui demander son autorisation. Il est devenu très menaçant et est venu sur moi pour m'agresser. Les gens m'ont défendu»*, se souvient-il.

50 % des maires jettent l'éponge

Pour le premier magistrat de Brillac, dans le Confolentais, Jacky Martineau, l'histoire s'est terminée au tribunal. Une querelle de voisinage, les gendarmes interviennent et voilà le maire pris à partie devant sa mairie. *«On m'a menacé de mort, ils me disaient "Martineau t'es mort!" Il y a de moins en moins de respect de l'élu»*, déplore-t-il. *«Le pouvoir de police, on n'a pas les moyens de l'assurer»*, regrette de son côté Patrick Jolly. *«Les gens ne sont plus dans le consensus, rares sont ceux qui essaient de se réconcilier*, analyse Jean-Michel Bolvin. *Maintenant, pour un maire, il faut être assistant social, garde champêtre, policier, on n'a pas les moyens d'assurer tout ça.»*
«On sent une tension dans la société», ajoute Michel Boutant, sénateur et ancien maire de Montbron, qui se souvient s'être fait crever les pneus après avoir fait une remontrance à des jeunes qui endommageaient la clôture du collège. *«On prend les choses de plein fouet. Autrefois, les gens pouvaient se confier au curé et au médecin, mais maintenant il n'y en a plus, alors on confie tout au maire. C'est la seule personne identifiée.»*
La conclusion revient à Patrick Favreau, élu à Saint-Vallier. *«Il n'y a plus d'administration locale sur le terrain... Voilà pourquoi 50 % des maires ne veulent pas se représenter.»*

À Saint-Sulpice-de-Cognac, bientôt des caméras

Comme de nombreux homologues élus dans des communes rurales, Dominique Souchaud (Photo archives CL), le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, est régulièrement confronté au problème des décharges sauvages, notamment dans les bois. *«C'est un grand classique*, soupire-t-il. *On a donc décidé de prendre des dispositions adéquates*, avance l'édile. *On a commandé des petites caméras portatives très discrètes, sur lesquelles on y voit clair, pour les placer à certains endroits, sur des chemins blancs. Je sais qu'il y a des règles à respecter, avec le droit à l'image, mais je n'en ai rien à faire, je ne vais pas me prendre la tête.»*
Une demande doit en effet être faite à la préfecture. Et la procédure est très encadrée. Récemment, lors d'un conseil municipal, les élus de Saint-Sulpice-de-Cognac ont adopté une délibération afin de fixer l'amende encourue à 500 euros. *«Parce que c'est vraiment inadmissible*, déplore Dominique Souchaud, excédé. *C'est un véritable fléau, et en ce qui me concerne, je ne ferai aucun détail. C'est révoltant. Les grands moyens, c'est de mettre des prunes... C'est vraiment un mal récurrent dans nos petites communes.»* Récemment, une collecte a été organisée *«et en deux heures de temps, on a ramassé 4 tonnes de déchets». «Et il y a des endroits où ça ne sentait pas bon du tout!»*
Parfois, les employés communaux qui ramassent les déchets peuvent être amenés à fouiller les détritus afin de trouver un indice permettant de remonter à la personne qui a abandonné le sac-poubelle en question. *«On peut par exemple trouver une facture de téléphone»*, illustre Dominique Souchaud.

Le Sénat consulte les maires

La commission des lois du Sénat lance une consultation des maires sur les violences auxquelles ils sont confrontés. Pour elle, le fait divers du Var met en lumière *«l'insécurité à laquelle les maires peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions quotidiennes»*. En liaison avec l'Association des maires de France, la commission des lois va donc lancer la semaine prochaine une consultation *«auprès de tous les maires de France afin de mettre au jour les risques auxquels ils sont confrontés»*. Un questionnaire, doublé d'une consultation en ligne sur le site du Sénat, leur sera adressé.

Faits divers

GENSAC-LA-PALLUE

Un cyclotouriste verbalisé sur la Nationale 141

Les gendarmes ont verbalisé hier un cyclotouriste qui circulait sur la route nationale 141, entre Cognac et Angoulême. Pour rappel, la voie rapide est interdite aux vélos. L'homme, un retraité français qui participe à la semaine fédérale du cyclotourisme, a été intercepté à hauteur de Gensac-la-Pallue. *«Un comportement dangereux»*, rappelle Richard Abdelhadi, commandant de la compagnie de gendarmerie de Cognac, qui observe que *«certains participants oublient le code de la route»*. Lundi, les policiers avaient déjà verbalisé cinq personnes, pour des refus de priorité notamment.

Réactions

Cyclos-autos: «Il faut les encadrer !»

Notre article d'hier et les réactions qu'il a suscitées montrent que la cohabitation est parfois compliquée entre automobilistes et cyclistes. Photo Quentin Petit

Peloton de commentaires. Notre article d'hier consacré à la difficile cohabitation sur les routes du Cognaçais entre automobilistes et les 10 300 cyclotouristes venus à la grande fête de la semaine fédérale a provoqué une bordée de commentaires sur charentelibre.fr et les réseaux sociaux. Même les amoureux du cyclisme pointent les dérives de certains groupes.

«Moi-même cycliste et fan de la petite reine, je trouve que beaucoup parmi les cyclos de cette semaine fédérale donnent une mauvaise image des cyclistes en ne respectant pas le code de la route et en ne facilitant pas le passage des voitures ou autres véhicules. Être en nombre ne signifie pas être les rois de la route et être irrespectueux des autres usagers. Même si ça ne dure qu'une semaine, un accident est vite arrivé alors que l'on met très (trop) souvent l'automobiliste fautif.» Un autre internaute: *«Je fais du vélo: quand je traverse aux passages piéton, je descends de vélo. Si j'arrive à un stop, je m'arrête, c'est impératif pour moi. Là, trop de cyclistes font n'importe quoi.»*

Et des dizaines d'internautes-automobilistes d'égrener les anecdotes et l'agacement: cyclistes sur la rocade, peloton engagé sans s'arrêter dans un rond-point, groupes fonçant en sens interdit. *«Il faut les encadrer»*, réclame un Cognaçais.

Certains internautes, minoritaires, se font toutefois zen, appelant à la *«cohabitation pacifique»*, au *«partage de la route»* et, surtout, *«à une meilleure information sur les routes empruntées à partir du moment où les voies ne sont pas neutralisées»*.

Et Denis, lui, d'en appeler à la patience: *«Apprenez à être patient... Vingt cyclistes en file indienne, cela représente environ 60 mètres de long. Vérifiez bien que vous avez la distance et la visibilité pour dépasser car si vous devez vous rabattre brutalement, vous allez faire un strike.»*

■ Cet été, CL vous propose une série de portraits de saisonniers ■ Par choix ou par nécessité, ils ont préféré le boulot plutôt que la plage ■ Épisode 4: La Poste.

Tout roule à La Poste pour Camille Legeay

Série d'été

Les vacances, c'est du boulot !

Marine VEILLÉ
m.veille@charentelibre.fr

Le soleil et le grand air en pédalant sur un vélo. Dit comme ça, ça ressemblerait presque à un programme de vacances... C'est en fait un boulot. Celui que Camille Legeay, âgée de 18 ans, a choisi pour l'été. En juillet, elle a fait ses premiers pas à La Poste, déambulant dans les rues de Cognac pour la distribution quotidienne du courrier.

> **Ce qui est bien avec ce travail c'est qu'on rencontre des gens, on leur parle.**

La distribution du courrier varie selon les lieux et les employés. Pour Camille Legeay, qui a décroché son premier job d'été à La Poste, c'est à vélo. Photo M. V.

L'avantage du job? *«On n'est pas enfermé comme dans une usine. Le fait d'être à l'extérieur toute la matinée, c'est vraiment bien»*, savoure la jeune femme, tout juste bachelière et factrice pour quelque temps. Quatre semaines précisément *«car après, je pars en vacances»*, précise Camille Legeay.

Le rythme de travail est régulier. *«En général, je commence à 7 heures. Je trie le courrier, puis je pars en tournée. Je suis censée finir autour de 14h30, mais je finis réellement ma journée quand j'ai tout distribué»*, raconte la future étudiante. Une journée bien millimétrée qui lui permet d'avoir presque tous ses après-midi.

«En plus, j'habite juste à côté, j'ai cinq minutes en voiture, c'est très pratique», reconnaît Camille Legeay, qui découvre pour la première fois le monde du travail. Une expérience agréable.

«Ce qui est bien avec ce travail, c'est qu'on rencontre des gens, on leur parle», se réjouit la jeune femme, ravie de pouvoir compter sur l'aide de chacun lorsqu'elle rencontre des difficultés.

Ce à quoi elle n'a pas été confrontée, d'ailleurs, pour trouver ce travail... Grâce à un contact au sein même de l'entreprise.

«J'ai fait mon CV et ma lettre de motivation que j'ai donnés à la personne que je connaissais. Le lendemain, j'ai reçu une réponse positive», indique la factrice.

Avec son salaire de 1.500€ brut, Camille espère financer une partie de ses études, ses vacances et compte aussi mettre de côté. À la rentrée, elle attaquera son BTS commerce international à Cognac.

«Pour le reste, on verra le moment venu. Si c'est possible, je reviendrai travailler l'été prochain à La Poste.»

En vue

Boutiers: Brard-Blanchard ouvre ses portes

La maison Brard-Blanchard s'est convertie au bio en 1972. Photo archives CL

Les vignerons bio de la maison Brard-Blanchard à Boutiers-Saint-Trojan ouvrent leurs portes demain vendredi et ce samedi pour deux journées spéciales folle-blanche. Au programme des deux jours, de 10 heures à 18 heures: visite du domaine, dégustations, jeux et promenade en tracteur.

Le vendredi soir est organisée une balade gourmande semi-nocturne longue de 7 kilomètres dans les vignes du domaine, marquée par des dégustations sur le thème de la folle-blanche, le repas sera servi dans une petite maison au sein du domaine. Rentrée des marcheurs à la tombée de la nuit. Le samedi, la maison propose des ateliers cocktails de 45 minutes animés par le bar «La Luciole», à partir de 15h et jusqu'à 18h.

Tarif de la balade gourmande: 15€ par adulte, 10€ par enfant. Sur réservation.
Tarif de l'atelier cocktail: 5 € par personne.
Contact au 05 45 32 19 58

ANIMATION

Déambulation ce soir à Ars. Ce jeudi à 19h à Ars, au départ de la salle des fêtes, «Cont'en sac» invite à une déambulation de 45 minutes dans le village, avec lecture de contes. Une promenade qui s'adresse à tous les publics, et pourra se terminer par un repas au resto «La Belle Histoire», sur réservation. Participation libre pour les contes, 18€ pour le repas. Tél. 05.45.81.03.41 ou 06.71.74.60.59

Le chiffre

3000 chapeaux aux couleurs de Grand Cognac ont été confectionnés pour la semaine fédérale de cyclotourisme (Photo J. P.). Ils ont été distribués aux bénévoles et partenaires... comme le veut la tradition sur cette manifestation. Grand Cognac, avec Destination Cognac, organise par ailleurs des visites spécifiques, toute cette semaine, pour les cyclotouristes et leurs accompagnateurs. Et a également remis à chaque participant un passeport l'invitant à revenir l'an prochain.

Fatima, 31 semaines fédérales au compteur

Cyclotouriste, la Rochelaise est cette année bénévole. Une première pour elle. Chaque matin, elle gère les inscriptions.

Marine VEILLÉ
m.veille@charentelibre.fr

«*Avec tout ce que j'ai reçu et vu, je me suis dit que maintenant, c'était à moi de donner de ma personne.*»
La Rochelaise Fatima Meziani est bénévole à l'occasion de la 81e semaine internationale de cyclotourisme, qui se déroule à Cognac. Juste retour des choses selon celle qui a vécu 31 semaines fédérales sur son vélo.
«*Ma première édition, c'était à Roubaix en 1988.*» Jamais auparavant, elle n'avait vu une telle concentration de cyclos.

> **Il y avait 5.000 personnes à vélo. J'étais fascinée. Je ne savais pas où donner des yeux.**

«*Il y avait 5.000 personnes à vélo. J'étais fascinée. Je ne savais pas où donner des yeux. Pourtant, j'ai l'habitude de faire des randonnées avec 500 personnes. J'ai adoré*», s'émerveille la Charentaise Maritime. Depuis, elle y est retournée chaque année... Jusqu'à s'investir cet été, «*car ça se passe dans ma région*».
Affectée à une tâche précise, la septuagénaire a pour objectif de s'occuper des inscriptions à la journée, de 7h à 10h.
«*On fait leur fiche, on leur donne le petit bracelet, leur feuille de route et on les renseigne*», explique-t-elle. Pas toujours simple de répondre aux multiples questions des participants, mais Fatima Meziani fait au mieux... Polyvalente, elle donne d'autres coups de main par ci par là. «*Par exemple, il manquait du personnel pour aller ce samedi au point d'accueil de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, donc je me suis proposée.*»

Fatima Meziani a participé à 31 semaines fédérales avant de s'impliquer cette année comme bénévole. Photo M. V.

Profiter de l'ambiance

Un nouveau rôle qui ne l'a pas obligée à abandonner son vélo: «*Je viens tous les jours en pédalant. Je pars vers 6h30 du camping fédéral où je loge et je passe par les vignes. C'est très agréable. À 6h45, je suis sur les lieux pour tout mettre en place et lever le rideau*», précise la cyclotouriste, qui profite aussi de l'événement.
«*Vu que j'ai mes après-midi, je vais sûrement aller au pique-nique organisé ce jeudi. Ce sera l'occasion de voir les gens du camping avec qui je suis cette semaine et de profiter de l'ambiance en dehors du lieu*», se réjouit-elle.

Salon du tatouage

Aaron Is revient une troisième fois à Cognac

Après sa troisième participation au salon du tatouage de Cognac, Aaron Is jouera les prolongations chez Valère Tattoo Club. Photo archives CL

Aaron Is, pointure internationale du tatouage, participant des saisons 5 et 7 de l'émission «Ink Master», revient à Cognac pour le troisième Charentes'Ink, qui aura lieu les 24 et 25 août à l'Espace 3000. L'artiste américain jouera même les prolongations, puisqu'il sera accueilli du 27 au 31 chez Valère Tattoo Club, rue du Canton. Ce sera aussi le cas de Sam Castro, autre tatoueuse américaine.
Il est possible de les contacter pour prendre rendez-vous... comme il est d'ailleurs conseillé de le faire avec tous les autres tatoueurs présents sur le salon.
Il reste généralement peu de place le jour J et il vaut mieux avoir discuté du dessin en amont. La liste des tatoueurs (avec une rapide présentation de leur travail) est déjà disponible sur la page Facebook du Charentes'Ink, qui rassemblera cette année seize nationalités.

Charentes'Ink, samedi 24 août de 10 heures à 22 heures et dimanche 25, de 11 heures à 20 heures. Entrée: 10 euros (valable pour les deux jours); gratuit pour les moins de 16 ans.

BOURG-CHARENTE

Trois gammes de visites du domaine Pautier à «Veillard»

Accueil d'un groupe de cyclosportifs au domaine, par Nadine Pautier. Photo CL

Patrick et Nadine Pautier, producteurs viticulteurs au village de «Veillard» à Bourg-Charente, ouvrent leur domaine viticole au public toute l'année, avec deux gammes spéciales de mai à fin septembre, «Le voyage dans le temps». Chaque samedi matin, durant deux heures environ, *«Face à la demeure familiale, nous remontons le temps pour conter l'histoire du domaine et les activités présentes au cœur du village*, expliquent les viticulteurs, *nous poursuivons notre voyage avec les divers travaux de la vigne au gré des saisons et le processus de distillation et de fabrication du pineau»*. La visite se termine par la dégustation des produits du terroir. Samedi matin, un groupe d'accompagnants des cyclosportifs présents à la Semaine fédérale, est ainsi venu découvrir le domaine.

«La signature du domaine Pautier» est proposée les mercredis après-midi, durant 1h30: *«Face à notre emblème, nous présentons le domaine, avant d'immerger les visiteurs dans les travaux de la vigne et de la distillation»*.

«La mise en bouche du domaine Pautier» est proposée gratuitement tous les mardis matin et vendredi après-midi de l'année: *«Au cœur du berceau historique du domaine, les visiteurs sont invités aux travaux réalisés dans la vigne au fil des saisons et à la fabrication du pineau»*.

Ces visites ont lieu sur réservations ou rendez-vous, sur le site: www.domaine-pautier.com (rubrique «visite et animation-réservation visite). Tél. 05 45 81 24 89 ou 06 74 21 56 88.

SEGONZAC

Barbot-Marcadier se découvre en Jeep

Alain Barbot et Serge Marcadier proposent une expédition inédite en Jeep à la découverte de son vignoble à Segonzac, suivie d'une visite de l'exploitation, de la distillerie et d'une dégustation de produits du terroir, les mardis et jeudis à 10h45 et à 14h30. Tarifs et réservation au 05 45 83 41 18.

BASSAC

Visites de l'abbaye demain. Bassac organise des visites guidées de son abbaye, avec un guide conférencier, d'une durée d'environ 1h à 1h30, demain vendredi à 21h30 sur le thème «Église, architecture et mobilier». Tarif: 5€.

COGNAC

Semaine fédérale internationale de cyclotourisme

81e édition.

» Espace 3000. Jusqu'au 11 août. Accès libre. Réservation obligatoire.

ffvelo.fr ou www.cognacsf2019.com

14h-16h: spécial enfants stage «savoir rouler à vélo».

» Vendredi 9 août.

14h-16h: spécial enfants

Brevet d'éducation routière.

» Vendredi 9 août.

10h-20h: spécial handicap ateliers vélos adaptés.

» Jusqu'au 10 août.

10h-13h: cérémonie de clôture avec parade festive avec départ parc des sports et défilé dans les rues de Cognac, arrivée à l'Espace 3000.

» Dimanche 11 août.

Cognac cède de nouveau face à Bergerac

Pour son avant dernier match de préparation, les Cognaçais se sont inclinés 4-2 face à Bergerac hier soir face à un mix de joueurs de N2 et de R1. C'est le deuxième match de rang où les Cognacais encaissent quatre buts. Cependant avant le match, Olivier Modeste, le technicien de l'UAC, confiait vouloir donner du temps de jeu à des joueurs n'ayant pas encore beaucoup joué durant la préparation. Il reste désormais un match, contre Mérignac, afin de peaufiner les derniers réglages. L'équipe qui y débutera ressemblera fortement à celle qui débutera contre Pau (B) en championnat. Il faudra gommer les problèmes défensifs entrevus dernièrement.

Bergerac (N2/R1)	**4**
UA Cognac (N3)	**2**

CLERAC. Mi-temps: 2-1.

BUTS. Cognac: A.Souhailia (35), Fivet (60).

Guerre d'usure à Hong Kong

Depuis deux mois, les manifestants hongkongais enchaînent les grèves et les mouvements de protestation. Photo AFP

■ Débutée il y a deux mois, le mouvement hongkongais s'est transformé en large contestation du pouvoir de Pékin ■ Et vire à la guerre d'usure.

Au départ ciblée sur la question clé des extraditions, la mobilisation à Hong Kong a mué en deux mois en une contestation large et violente du pouvoir chinois, alors que les deux camps s'enfoncent dans une guerre d'usure.

La marée humaine qui avait envahi pacifiquement les rues de l'ex-colonie britannique le 9 juin n'avait qu'un objectif: dire *«non»* à un projet de loi aux termes duquel l'exécutif local aligné sur la Chine entendait permettre que l'on envoie des suspects se faire juger par Pékin.

Neuf semaines plus tard, après un nombre incalculable de heurts entre radicaux et forces de l'ordre, la contestation est devenue beaucoup plus profonde, porteuse de revendications diverses et, surtout, d'une colère inimaginable en juin.

Les rues de la mégapole du Sud de la Chine sont désormais le théâtre d'affrontements entre manifestants et policiers, ces derniers faisant un usage de plus en plus important des gaz lacrymogènes et balles en caoutchouc. D'où le défi sans précédent que constitue cette mobilisation pour les autorités locales, et donc pour Pékin.

A mesure que les choses s'envenimaient, le gouvernement central a surenchéri dans la menace. Et les manifestants dans les actions coup-de-poing.

«Pas le choix»

On les a vus envahir le parlement local, assiéger des commissariats, paralyser le métro ou multiplier les manifestations simultanées pour éprouver les capacités des forces de l'ordre.

«Nous devons continuer à descendre dans la rue, à nous battre, nous n'avons pas le choix», expliquait lundi soir une manifestante, alors que le commissariat de Wanchai (centre) était la cible de volées de cailloux. *«Nous n'avons obtenu gain de cause sur aucune de nos revendications. Le gouvernement refuse de nous écouter»*.

> **Nous n'avons obtenu gain de cause sur aucune de nos revendications.**

Certes, la première manifestation, le 9 juin, avait donné lieu à quelques échauffourées. Mais personne ne pouvait alors imaginer que ce havre de stabilité qu'est Hong Kong puisse basculer si rapidement. Le mot d'ordre qu'on entendait alors le plus était «chit wui» («retrait»), en référence au projet de loi.

Désormais, c'est «Reprendre Hong Kong, la révolution de notre temps», un slogan inventé par un indépendantiste actuellement détenu.

Les temps forts de la contestation

Voici les étapes du mouvement de contestation à Hong Kong.

■ Craintes sur les extraditions
En février 2019, les autorités de Hong Kong décident de modifier la loi sur les extraditions. Les opposants au projet craignent un renforcement du contrôle de Pékin, alors que l'ex-colonie britannique bénéficie pour cinquante ans jusqu'en 2047, en vertu du principe «Un pays, deux systèmes», d'un système juridique distinct de celui de la Chine continentale communiste.

■ Premières manifestations
Le 28 avril, plusieurs dizaines de milliers de personnes descendent dans les rues. Le 30 mai, les autorités limitent la possibilité d'extradition aux personnes qui encourent au minimum sept ans de prison, et promettent des garanties sur les procès.

■ Marée humaine
Le 9 juin, plus d'un million de personnes, selon les organisateurs, descendent dans la rue pendant sept heures. C'est la plus grande manifestation depuis la rétrocession de 1997 sur ce territoire.

■ Deux millions de manifestants
Le 15 juin, la cheffe de l'exécutif local Carrie Lam annonce la suspension du projet de loi. Le lendemain, près de deux millions de manifestants, selon les organisateurs, défilent en exigeant sa démission.

■ Manifestants agressés
Le 21 juillet, à l'issue d'une nouvelle manifestation, des participants sont agressés à Yuen Long, dans le nord du territoire, par des hommes suspectés d'appartenir aux triades, des gangs violents.

■ Durcissement
Les autorités locales et Pékin durcissent le ton, procédant à des dizaines d'arrestations. *«Ceux qui jouent avec le feu périront par le feu»*, avertit Pékin.

La Chine joue l'intimidation

Des milliers de policiers chinois ont participé à un exercice anti-émeutes aux portes de Hong Kong, une opération perçue comme un nouvel avertissement de Pékin aux manifestants pro-démocratie qui défient depuis deux mois le régime communiste dans l'ex-colonie britannique.

L'exercice, qui s'est déroulé mardi à Shenzhen, la métropole de Chine continentale frontalière du territoire autonome hongkongais, était largement commenté hier sur les réseaux sociaux, une vidéo de l'événement montrant des similitudes avec les manifestations à Hong Kong.

Les images montrent des policiers casqués aux prises avec de faux manifestants équipés de casques de chantier et de masques respiratoires semblables à ceux portés par les foules hongkongaises.

«Toutes les forces de police sont prêtes!»

Alors que les contestataires s'attaquent aux policiers à l'aide de longs bâtons, ces derniers les repoussent à l'aide de leurs boucliers, tout en tirant des gaz lacrymogènes.

«Toutes les forces de police de Shenzhen sont toujours prêtes!» proclame la police locale dans un commentaire diffusé sur les réseaux sociaux.

Le texte précise que 12.000 policiers ont participé à l'exercice. Il ajoute qu'il vise à assurer la sécurité de Shenzhen à l'approche des célébrations qui marqueront le 1er octobre prochain le 70e anniversaire de la fondation du régime communiste.

Il s'agit de la deuxième vidéo en moins d'une semaine montrant des forces de l'ordre chinoises réprimant une manifestation, attisant les craintes d'une intervention directe de Pékin pour mâter la contestation à Hong Kong.

La Chine a lancé hier un exercice anti-émeutes aux portes de Hong Kong. Photo AFP

Vers plus de protection pour les élus

Deux jours après le décès du maire de Signes dans le cadre de ses fonctions, le débat est relancé sur la protection des édiles. Ceux-ci sont en effet de plus en plus confrontés aux incivilités de la part des administrés.

La mort du maire de Signes (Var) dans l'exercice de ses fonctions suscite l'indignation de la classe politique et relance le débat sur la protection des édiles confrontés aux incivilités et aux conditions de plus en plus difficiles d'exercice de leur mandat.
Emmanuel Macron qui salue *«le dévouement inlassable»* de l'élu, le ministre des Collectivités Sébastien Lecornu *«assez en colère»* après le drame, les associations d'élus qui appellent à *«une prise de conscience»* face au sentiment d'impunité...
Insultes, incivilités, refus d'obtempérer... *«Les maires ont malheureusement encore trop souvent le sentiment d'être seuls et laissés en première ligne, sans moyens, pour faire respecter le droit et la sécurité»*, a réagi l'Association des petites villes de France (APVF).

> **Les maires ont [...] le sentiment d'être seuls et laissés en première ligne, sans moyens, pour faire respecter le droit et la sécurité.**

Une émotion également liée à la personne de Jean-Mathieu Michel, 76 ans, maire depuis 36 ans de sa commune de 2.800 habitants et qui envisageait de se représenter en 2020 pour un dernier mandat. Un parcours emblématique de ces élus de terrain, souvent assez âgés faute de candidats pour prendre la relève, totalement investis pour leur ville et ses habitants.
Selon les premiers éléments de l'enquête, sa mort serait accidentelle et le conducteur de la camionnette a été mis en examen hier pour «homicide involontaire».
S'ils se gardent de généraliser à partir d'un fait-divers, les élus réclament plus de moyens pour assurer leur *«rôle de plus en plus complexe»*.
«Rien ne peut justifier que le maire d'une commune perde la vie alors qu'il constate une infraction en application des pouvoirs de police que lui donne la loi», tonne l'Association des maires de France (AMF).

Le décès de Jean-Mathieu Michel, renversé lundi par un fourgon dont il voulait verbaliser les occupants pour avoir jeté illégalement des gravats, a mis le projecteur sur les difficultés auxquelles les élus sont confrontés. Photo AFP

«Durcissement supplémentaire»

«Il faut qu'à un moment l'État considère qu'il doit au maire la même protection qu'il observe pour ses agents et qu'il dise: si vous touchez à un maire on sera impitoyable», renchérit le président de l'APVF, Christophe Bouillon: *«C'est quand même terrible qu'aujourd'hui, être maire ça devienne un risque!»*
Le dépôt sauvage de gravats figure en bonne place parmi les «incivilités» auxquelles les élus sont confrontés, avec les violences verbales et le non respect des règles en général. Des affaires souvent classées sans suite par la justice, face auxquelles les maires se sentent démunis.
«Il suffirait que certains de nos concitoyens fassent preuve de davantage de civisme pour que le maire ne soit pas obligé de se mettre en difficulté, voire en danger», a souligné Sébastien Lecornu.
Le ministre défendra à la rentrée un projet de loi pour faciliter la vie des maires, présenté mi-juillet en Conseil des ministres. Il prévoit des dispositions pour renforcer leurs pouvoirs de police et de verbaliser ces incivilités, comme les dépôts d'ordures ou les nuisances sonores.
Des mesures réclamées par les associations et qui, après la mort du maire de Signes, devraient *«peut-être donner lieu à un durcissement supplémentaire»*, estime un élu d'Ile-de-France.
«On a un gros problème de fond qui est l'éducation, le respect des règles, et un autre qui est l'inefficacité des sanctions», résume Philippe Laurent, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) et secrétaire général de l'AMF, selon qui la sanction financière, le niveau des amendes, est la seule réponse vraiment efficace avec une plus forte attention des forces de police.

Gourault présente aux obsèques

La ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault (Photo AFP), se rendra demain aux obsèques du maire de Signes, tué

lundi dans l'exercice de ses fonctions. Les obsèques de Jean-Mathieu Michel, 76 ans, percuté par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants pour avoir déposé des gravats dans une décharge sauvage, doivent être célébrées demain matin dans cette petite commune du Var, qui compte moins de 3.000 habitants.

TRAQUE AU CANADA

Deux corps retrouvés, sans doute ceux des fugitifs

La police canadienne a annoncé avoir retrouvé hier les corps de deux hommes dans le nord du Manitoba, et s'est dite *«confiante»* qu'il s'agisse bien des deux jeunes fugitifs recherchés depuis plus de deux semaines pour un triple meurtre. *«Une autopsie sera pratiquée à Winnipeg pour confirmer leurs identités et déterminer la cause de la mort»*, a-t-elle dit.

Le spectre d'une pénurie d'eau se dessine

Un rapport révèle que près d'un quart de la population mondiale vivant dans 17 pays est menacée par un manque en eau.

Près d'un quart de la population mondiale, vivant dans 17 pays, est en situation de pénurie hydrique grave, proche du «jour zéro» lors duquel plus aucune eau ne sortira du robinet, selon un rapport.

La carte établie par l'institut World resources mesure les risques de pénurie en eau, de sécheresse et d'inondations fluviales.

«L'agriculture, l'industrie, et les municipalités absorbent 80 % de la surface disponible et des eaux souterraines lors d'une année moyenne» dans les 17 pays concernés, principalement situés au Moyen-Orient et au nord de l'Afrique, a écrit l'institut.

> **La pénurie en eau est la plus grande crise, dont personne ne parle.**

«De terribles conséquences»

Ceux-ci sont le Qatar, Israël, le Liban, l'Iran, la Jordanie, la Libye, le Koweït, l'Arabie saoudite, l'Erythrée, les Emirats arabes unis, Saint Marin, Bahreïn, le Pakistan, le Turkménistan, Oman, le Botswana et l'Inde, deuxième pays le plus peuplé du monde.

«La pénurie en eau est la plus grande crise, dont personne ne parle. Ses conséquences prennent la forme d'insécurité alimentaire, de conflit, de migration, et d'instabilité financière», a indiqué Andrew Steer, PDG de WRI.

«Lorsque la demande rivalise avec les réserves, même de petits épisodes de sécheresse - qui vont augmenter avec le changement climatique - peuvent provoquer de terribles conséquences», comme les récentes crises à Cape Town, Sao Paulo ou Chennai, détaille l'institut.

Un rapport évoque une situation de pénurie hydrique grave pour près d'un quart de la population mondiale. Photo AFP

Le rapport du Giec adopté

Au terme d'une session marathon, les Etats ont approuvé hier à Genève le rapport du Giec sur l'utilisation des terres qui doit être rendu public aujourd'hui, avec en toile de fond la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire d'une population croissante et la lutte contre le réchauffement.

Brésil

Explosion de la déforestation

La déforestation au Brésil en juillet a été quasiment quatre fois supérieure au même mois de 2018, selon des chiffres

Photo AFP

officiels publiés mardi, confirmant un état des lieux préoccupant mais mis en cause de façon régulière par le président d'extrême droite Jair Bolsonaro. L'Institut national de recherche spatiale brésilien, l'organisme public chargé de mesurer la déforestation en Amazonie, a fait état de 2.254 kilomètres carrés de zones déforestées dans le pays le mois passé, contre 596,6 kilomètres carrés en juillet 2018, soit une augmentation de 278 % sur un an.

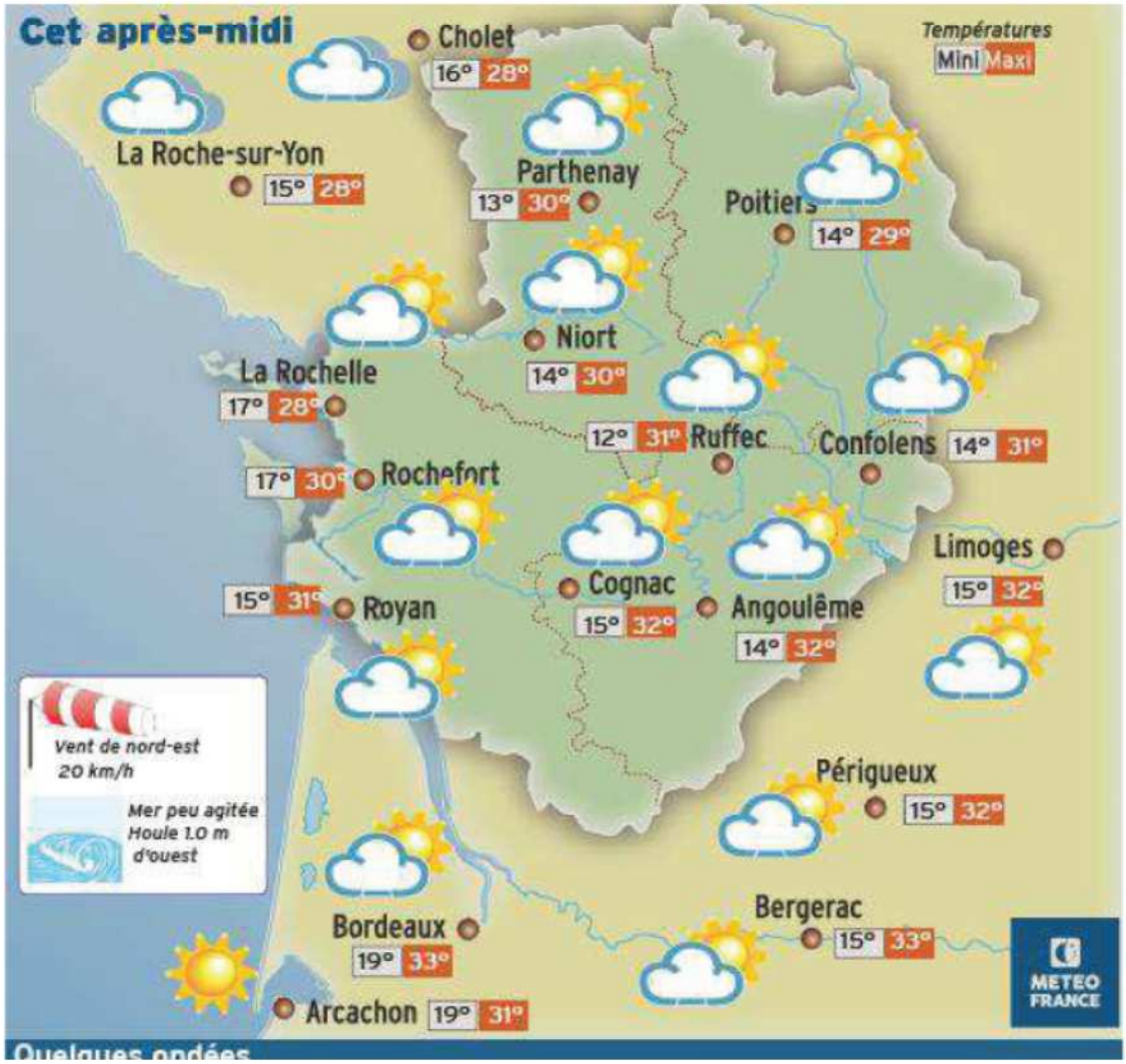

Le fléau des décharges sauvages

MORT DU MAIRE DE SIGNES Le drame varois a remis en lumière le fléau des dépôts sauvages d'ordures, face auquel communes, associations et habitants semblent démunis

Aude Courtin
a.courtin@sudouest.fr

Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, une petite commune du Var, est mort renversé lundi par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants pour avoir jeté des gravats sur le bord de la route. Un drame qui a remis en lumière le problème des décharges sauvages dans cette région.

1 Les pollueurs risquent de fortes amendes, voire de la prison

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. « Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de : 68 euros si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les quarante-cinq jours suivant le constat d'infraction, 180 euros au-delà de ce délai, indique le site service-public.fr. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, ainsi que la confiscation du véhicule ». Si ces déchets sont déposés dans le cadre professionnel, vous risquez jusqu'à 75 000 euros d'amende et deux ans de prison.

2 Certains élus ont décidé d'employer les grands moyens

Pour lutter contre les décharges sauvages, des maires ont décidé de passer à l'action. En mai 2018, France Télévisions avait suivi Christophe Dietrich, maire de Laigneville (Oise) et ancien policier, qui menait l'enquête pour identifier les auteurs de dépôts sauvages avant de renvoyer les déchets... dans leur jardin. D'autres municipalités, comme celle de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) ou celle de Saint-Pôtan (Côtes d'Armor) ont décidé d'un « retour à l'envoyeur ».

En début de mois, les élus de Castelmoron, dans le Lot-et-Garonne, sont aussi allés fouiller dans une montagne de détritus pour retrouver l'auteur du méfait, à… deux kilomètres de la déchetterie. Des papiers avec nom et adresse ont été retrouvés. Une plainte a été déposée. En mai 2018 à Tresses, en Gironde, un jeune homme avait aussi été rattrapé après avoir laissé 400 kilos de déchets. La mairie avait porté plainte. « Mon souhait est de ne rien laisser passer », expliquait alors le maire. D'autres communes ont mis en place des « pièges photos », comme à Draguignan (Var) : « En trois ans, nous avons pu dresser 1 600 procès verbaux. Et nous constatons une baisse énorme de cette délinquance », assure le maire.

Ordures ménagères, encombrants, gravats, déchets du BTP : on trouve de tout dans les décharges sauvages. PHOTO PQR/« LA PROVENCE »

3 Les citoyens aussi passent à l'action

Outres les collectivités, des associations de défense de l'environnement organisent régulièrement des opérations ramassage de déchets ou nettoyage des plages pour sensibiliser les habitants. Certains citoyens mènent des actions individuelles, au risque de se mettre en danger. L'année dernière, l'émission « Envoyé Spécial » avait suivi un Marsellais, qui après sa journée de travail, filmait des individus déchargeant illégalement les ordures et mettait les images en ligne, tout en floutant les plaques d'immatriculation. « Le but c'est de montrer comment ils fonctionnent et comment on pourrait faire pour les attraper », expliquait-il.

Parfois, certains se font attraper tout seul dans leur bêtise. Fin juillet, l'histoire d'un jeune espagnol, filmé fièrement en train de balancer un réfrigérateur dans la nature, avant d'être ensuite identifié par la police, a fait le tour des médias européens. La Guardia Civil l'a ensuite obligé à venir le récupérer...sans oublier de publier la vidéo.

SUD OUEST.fr
Photos, vidéos... retrouvez la version enrichie de cet article sur notre site Internet

Les maires se sentent abandonnés

Les élus réclament plus de moyens pour assurer leur rôle.
ARCHIVES ALAIN BOURRON

La mort du maire de Signes relance le débat sur la protection des édiles confrontés aux incivilités et aux conditions de plus en plus difficiles d'exercice de leur mandat

Insultes, incivilités, refus d'obtempérer… « Les maires ont malheureusement encore trop souvent le sentiment d'être seuls et laissés en première ligne, sans moyens, pour faire respecter le droit et la sécurité », a réagi l'Association des petites villes de France (APVF).

S'ils se gardent de généraliser à partir d'un fait-divers, les élus réclament plus de moyens pour assurer leur « rôle de plus en plus complexe ». « Rien ne peut justifier que le maire d'une commune perde la vie alors qu'il constate une infraction en application des pouvoirs de police que lui donne la loi. C'est inacceptable », tonne l'Association des maires de France (AMF). « Il faut qu'à un moment l'État considère qu'il doit au maire la même protection qu'il observe pour ses agents et qu'il dise : si vous touchez à un maire on sera impitoyables, renchérit le président de l'APVF, Christophe Bouillon. C'est quand même terrible qu'aujourd'hui, être maire ça devienne un risque ! »

Un projet de loi

Le ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, défendra à la rentrée un projet de loi pour faciliter la vie des maires, présenté mi-juillet en Conseil des ministres. Il prévoit des dispositions pour renforcer leurs pouvoirs de police et de verbaliser ces incivilités, comme les dépôts d'ordures ou les nuisances sonores. Des mesures réclamées par les associations et qui, après la mort du maire de Signes, devraient « peut-être donner lieu à un durcissement supplémentaire », estime un élu d'Île-de-France.

EN BREF

TRIBUNAL Le conducteur de la camionnette qui a mortellement renversé le maire de Signes a été mis en examen pour « homicide involontaire ». Il a été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire.

OBSÈQUES La ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, assistera demain aux obsèques du maire en tant que représentante du gouvernement, ainsi que le président du Sénat, Gérard Larcher.

Un recours contre le seuil électoral

PARLEMENT EUROPÉEN Le Conseil d'État pourrait supprimer le seuil d'éligibilité de 5 % qui empêche 20 % des électeurs d'être représentés

Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

Sur les 31 listes en présence lors des dernières élections au Parlement européen, seules 14 d'entre elles, celles ayant dépassé le seuil des 5 % des suffrages exprimés, ont pu envoyer des eurodéputés à Strasbourg. Les autres, bien qu'ayant rassemblé près de 20 % des bulletins, ne sont pas représentées. Si la France avait opté pour la proportionnelle intégrale à l'image de l'Allemagne, de 12 à 15 parlementaires issus des petites formations appartiendraient à la délégation des 79 élus tricolores qui siégeront après le Brexit. Présents dans l'hémicycle le 16 juillet dernier, ils auraient peut-être empêché l'élection d'Ursula van der Leyen désignée présidente de la Commission à une très courte majorité.

Lors des dernières élections seulement 14 formations, parmi 31 présentées, ont pu envoyer leurs eurodéputés à Strasbourg.
PHOTO ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD/ « SUD OUEST »

Un seuil contesté

Mais les dés ne sont peut-être pas encore jetés. Le 31 juillet dernier, le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française a transmis au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par deux avocats girondins : Me Hélène Thouy, par ailleurs tête de liste du parti animaliste (2,17 % des voix) et Me Julien Fouchet, le conseil du parti fédéraliste européen (0,06 % des voix).

Les deux formations sollicitent l'abrogation de l'article de la loi de 1977 relative à l'élection au parlement européen qui élimine les listes ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés. Selon le Conseil d'État, la requête jamais formulée jusqu'à ce jour revêt « un caractère sérieux » au regard de possibles entorses à la Constitution. L'institution d'un seuil « est susceptible de porter atteinte au principe d'expression pluraliste des opinions et de participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation », relèvent les magistrats. Il questionne aussi le principe d'égalité devant le suffrage.

« La mise en place d'un seuil d'éligibilité ne peut être justifiée que s'il existe une probabilité forte de l'altération des capacités de fonctionnement du Parlement européen en raison de circonstances déjà existantes ou pour lesquelles un pronostic fiable est posé. Ce n'est absolument pas le cas », insiste Me Julien Bouchet. Et rien ne prouve que la formation de majorités au Parlement serait structurellement compromise si ce seuil était supprimé. »

> « La décision du Conseil d'État constitue un premier pas vers plus de démocratie »

Au sein de l'Union, les situations varient d'un pays à l'autre. Le Conseil européen (la réunion des chefs d'États) a retenu ce plafond mais aucun plancher. Outre Rhin, où il était tout comme en France fixée à 5 %, il a été déclaré contraire à deux reprises à la loi fondamentale allemande par la Cour constitutionnelle. Le parlement a tenté de le maintenir à 3 % avant de s'incliner.

Un pied dans la porte

« La décision du Conseil d'État constitue un premier pas vers plus de démocratie », glisse la girondine Fayrouz Hondema Mokrane, présente sur la liste du parti fédéraliste européen. Y en aura-t-il un second ? À l'heure ou nombreux sont ceux qui cherchent des remèdes à la fatigue démocratique qui s'est emparée du corps électoral, le Conseil constitutionnel pourrait suivre l'exemple germanique et abroger d'ici à quelques semaines l'article de loi qui l'a imposé.

Si tel était le cas, l'affaire reviendrait alors devant le Conseil d'État. Que ferait la haute juridiction : dire que la proportionnelle intégrale ne peut s'appliquer que pour les élections de 2024 ou juger que les résultats de 2019 doivent être recalculés et ressusciter dans la foulée les deux grands brûlés du dernier scrutin, Nicolas Dupont-Aignan et Benoît Hamon ?

« Le système est tel qu'un suffrage se portant sur une liste arrivée en tête peut avoir quatre fois plus de poids qu'une voix donnée à une liste n'ayant pas passé la barre des 5 %. Notre but, c'est d'obtenir la réattribution des sièges », assure Hélène Thouy. Pour l'heure, on n'en est qu'au stade des conjectures. Mais les « petits partis » qui ont mis un pied dans la porte comptent bien la voir s'ouvrir en grand le plus tôt possible.

Voiles d'ombrage à Saint-Yrieix. PHOTO AUGUSTE POUGNAUD

Tous les bassins à Châteaubernard sont en inox. PHOTO ANNE LACAUD

X'Eau-Nautilis, le match des piscines

GRAND COGNAC ET GRAND ANGOULÊME Quelle Agglo a le meilleur centre aquatique ? Nous avons comparé

Olivier Sarazin
o.sarazin@sudouest.fr

A ma gauche : X'Eau à Châteaubernard, la super-piscine de Grand Cognac, inaugurée en avril 2016, pas moins de 22,1 millions d'euros d'investissement et 177 000 baigneurs la première année. A ma droite : Nautilis à Saint-Yrieix, le centre aquatique et la patinoire de Grand Angoulême, 400 000 usagers annuels. Lors de son ouverture en 2002, l'équipement passait pour l'un des plus modernes et les plus vastes de France voire d'Europe. Il avait coûté 32 millions d'euros. Évidemment, le complexe Nautilis a vieilli. A-t-il été démodé par l'X'Eau ? Quelle Agglo a le meilleur centre aquatique ? Nous avons comparé…

L'eau. Les températures des bassins (de 27,5 ° à 30 °C selon les espaces et les saisons) sont aussi bien choisies et maîtrisées dans les deux complexes. L'eau est traitée à l'ozone (avec une larmichette de chlore gazeux, très exactement 0,6 à 0,8 mg/l) à Châteaubernard ; au chlore à Saint-Yrieix. À l'X'Eau, aucune odeur sur la peau après la douche. Avantage X'Eau.

Le toboggan de Nautilis mesure 80 mètres. PHOTO A. P.

Les bassins intérieurs. Plus nombreux et plus vastes à Nautilis. Il n'y a qu'à Saint-Yrieix que l'on trouve un vrai bassin olympique de 50 m et 8 couloirs de nage, avec une fosse de plongée. Pour trouver un équipement similaire dans la région, il faut courir à Bordeaux, Tours ou Limoges. Le plus vaste bassin de l'X'Eau (25 m et 6 couloirs) n'en reste pas moins agréable. Il est baigné de soleil. Avantage Nautilis.

Les bassins extérieurs. Un bassin à vagues de 450 m², une rivière de 100 m, un pentaglisse, une tyrolienne et une pataugeoire à Nautilis. Un bassin de 350 m² (avec et sans vagues), des jeux d'eau (dont un flash pad), une grande terrasse, des espaces verts et, désormais, de grands parasols à l'X'Eau. Égalité.

Les espaces ludiques. 300 m², en intérieur, à Nautilis, avec jets d'eau, rivière à contre-courant, une banquette à bulle et un bain bouillonnant. Avantage Grand Angoulême.

Les toboggans. Celui de Nautilis mesure 80 m. Celui de l'X'Eau est plus court mais mieux intégré au bâtiment et bien plus drôle. Au milieu du parcours, vous êtes plongés dans l'obscurité. Frissons garantis ! Avantage Grand Cognac.

Les espaces bien être. Hammam, sauna, spa, rivière massante et bassin tonique : à Châteaubernard, 600 m² sont dévolus à la détente. Et pour 50 centimes de moins qu'à Saint-Yrieix, dont l'espace bien être est plus modeste. Avantage X'Eau.

Les activités. Aussi variées d'un côté comme de l'autre.

Les horaires. L'été, Nautilis ferme plus tard (de 19 h 30 à 20 h 30, selon les jours et les espaces) que l'X'Eau (19 h, sauf le vendredi, 21 h).

Les tarifs. Moins chers à l'X'Eau. Un exemple : 4,50 € l'entrée adulte à Châteaubernard, 7,30 € à Saint-Yrieix. Mais les offres ponctuelles du Grand Angoulême (notamment la gratuité estivale, l'après-midi, pour les enfants de l'Agglomération de 12 ans et moins) viennent pondérer ce constat.

Les jeux d'eau sur la grande terrasse Sud de l'X'Eau. PHOTO A. LACAUD

LE VERDICT

LÉGER AVANTAGE à l'X'Eau pour « l'effet nouveauté », les lignes architecturales et la beauté du bâtiment, mais surtout le traitement de l'eau à l'ozone et les bassins en inox. La matière surprend. Son contact est très agréable au toucher.

Le centre aquatique Nautilis n'est pas pour autant distancé. On aime ses volumes généreux et ses bassins spacieux (2 600 m² au total). La piscine du Grand Angoulême a la capacité d'accueillir beaucoup de nageurs.

Sa fréquentation maximale instantanée (jauge à ne pas dépasser à un instant T) est de 1 300 (1 045 à l'X'Eau).

Cognaçais. Ce week-end, les gendarmes ont déclenché un plan Epervier du côté de Chassors et de Lussac. Ils cherchaient le voleur d'une Audi Q2 de couleur gris foncé. Le malandrin n'a pas été retrouvé. Les témoins qui auraient vu le véhicule en question (immatriculé FH 079 WR) sont invités à se manifester en appelant le 17.

Les effets des conversations téléphoniques au volant

- Diminution de **30%** des **informations enregistrées** par le cerveau

- Réduction de **50 %** du **champ d'exploration visuelle** de la scène routière

- **Allongement** des temps de réaction (+100 mètres à 130 km/h)

- **Maîtrise plus aléatoire** des dépassements et des trajectoires

Source : Étude téléphone au volant (2014) – Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'Université de Strasbourg (Ci2N) pour la Fondation VINCI Autoroutes.

LE PIÉTON

Constate que la Semaine fédérale de cyclotourisme ne squatte pas que les routes de la région. Les pages Facebook de nos élus, Michel Gourinchas, Chantal Nadeau, Jean-Hubert Lelièvre, Florence Péchevis. Au passage, on apprend que cette dernière s'est lancée sur un parcours de 80 km en selle, lundi. Alors que le maire s'est contenté d'un « modeste » parcours de 54 km la veille. Relèvera-t-il le gant pour battre le « record » de la conseillère municipale et départementale ?